



**DELIBERATION N° 145/2014 du 03 décembre 2014**  
**Modifiant les marchés n° 03/2014 du 12 juin 2014 et n° 06/2014 du 08 août 2014**  
**attribués respectivement à la société Alunox Marine pour la conception et l'exécution de**  
**seize ancrages écologiques permanents, et à la société Naari Distribution pour la fourniture de**  
**matériaux de construction pour l'année 2014 (lots 6 et 7),**  
**et autorisant le Maire à signer les avenants correspondants**

En sa séance du 03 décembre 2014 convoquée (pour le maie empêché) par Monsieur Bruno TAAROAMEA, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de la commune, par lettre n° 9/CONV/CM/2014 du 26 novembre 2014, sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, maire de la commune de Huahine, avec Monsieur Gaston LEMAIRE, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,**

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint  
sous la présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 32/2014 du 16 avril 2014 constituant la commission d'appel d'offres (C.A.O.) ainsi que le Jury de concours de la commune de Huahine ;
- Vu** la délibération n° 33/2014 du 16 avril 2014 portant délégation de fonction au maire par le conseil municipal de Huahine ;
- Vu** les procès-verbaux des réunions de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 juin 2014 et du 08 août 2014;
- Vu** la délibération n° 72/2014 du 20 juin 2014 approuvant le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour les lots n° 1 et 2 du marché de fournitures et travaux lancé dans le cadre du développement du tourisme nautique à Huahine ;
- Vu** le projet d'avenant au marché n°03/2014 du 12 juin 2014 passé avec la société Alunox Marine rectifiant le délai d'exécution de l'acte d'engagement relatif à la conception et l'exécution de seize ancrages écologiques permanents ;
- Vu** le projet d'avenant au marché n°06/2014 du 08 août 2014 passé avec la société Naarii Distribution rectifiant le délai d'exécution de l'acte d'engagement relatif aux lots n° 6 intitulé « menuiserie aluminium » et n° 7 intitulé « bois » ;
- Vu** le retard de livraison ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'article 4 de l'acte d'engagement du marché n° 03/2014 ci-dessus référencé est annulé et remplacé comme suit :

*Le présent marché est conclu pour une période courant à partir de la date de notification et se terminant au 31 juillet 2015.*

*La réalisation des travaux démarre à compter de la date de notification du marché et de la date de l'ordre de service qui prescrira de la commencer.*

Toutes les autres dispositions de l'acte d'engagement restent inchangées.

**Article 2 :** L'article 4 de l'acte d'engagement du marché n° 06/2014 ci-dessus référencé est annulé et remplacé comme suit :

*Le présent marché est conclu pour une période courant à partir de la date de notification et se terminant au 31 juillet 2015.*

*La réalisation des travaux démarre à compter de la date de notification du marché et de la date de l'ordre de service qui prescrira de la commencer.*

Toutes les autres dispositions de l'acte d'engagement restent inchangées.

**Article 3 :** Le conseil municipal de la commune de Huahine autorise le Maire à signer les avenants aux marchés n°03/2014 du 12 juin 2014 passé avec la société Alunox Marine et n°06/2014 du 08 août 2014 passé avec la société Naarii Distribution relatif aux lots n° 6 intitulé « menuiserie aluminium » et n° 7 intitulé « bois » ;

**Article 4 :** Toutes les autres dispositions restent inchangées.

**Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

**Article 6 :** Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

## - Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt-cinq (25) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTE Antonio, MOU SIN Gaéton, PAU épouse ROURA Nicole, TAAROAMEA Bruno, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEMAUU épouse MAI Rosine, TEMAIANA épouse TEREMATE Tania, TEMAURI Jean-Marie, TEPA Eremoana, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, VAIHO épouse HEITAA Dorida, FANIU Erick, TEPA Gérard.



Deux (02) membres ont donné pouvoir :

GIBERT Pitori	a donné pouvoir à	CHONG Claude
FAATAUIRA Camille	a donné pouvoir à	MALATESTE Antonio

Deux (02) membres sont absents sans avoir donné pouvoir :

TEHAAMANA Clothilde  
HOPARA Nano

Le Maire,  
  
Marcelin LISAN

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>	Contrôle a posteriori
Présents : 25 Votants : 27 dont 2 pouvoirs Abstentions : 0 Exprimés : 27 Votes pour : 27 Votes contre : 0	Acte rendu exécutoire après envoi en Subdivision le 05 DEC. 2014 et publication du 05 DEC. 2014 Le Maire,   <u>Marcelin LISAN</u>
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	